

# CHAMPIONNAT DE LIGUE ENDURO 2017

## CLAUSES SPECIALES

### 1E GENERALITES :

Le Championnat de Ligue Enduro se déroulera en 2017 dans le cadre des épreuves organisées par la Ligue POITOU-CHARENTES et des épreuves de ligues limitrophes désignées par la Commission d'ENDURO.

### 2E CATEGORIES :

Les Championnats de Ligue seront répartis comme ci-après:

#### Licenciés N C O

<b>Ligue 1 : E1</b> (125 2tps/250 4tps) <b>E2/ E3</b> (+125 2tps/+250 4tps)	]	<b>3 Tours</b>
<b>Ligue 2 : Junior</b> (Open) <b>N1</b> (125 2tps/250 4tps) <b>N2</b> (de 126cc à 250cc 2tps et de 251cc à 450 cc 4tps) <b>N3</b> (+ 250cc 2tps et + 450cc 4tps) <b>Vétérans</b> (Open) <b>Super Vétérans</b> (Open)	)	<b>2 Tours</b>
<b>Ligue 3 : Rando Loisirs</b> (Open)	]	<b>2 Tours</b>
<b>Ligue 4 : Débutant</b> <b>50cc</b>	]	<b>1 Tour</b>

Trophée Open SCRATCH, ouvert à toutes les catégories ELITE - NCO sauf Ligue 4  
Classement sur la moyenne de toutes les spéciales.

### 3E COUREURS ADMIS :

Catégories ouvertes exclusivement aux coureurs titulaires de licences Nationales (NCO) de la Ligue POITOU-CHARENTES.

#### **Catégorie Ligue 1 :**

Les pilotes ayant marqué des points dans cette catégorie en 2016

Les deux premiers de la catégorie Ligue 2 : Juniors 2016

Les cinq premiers pilotes du classement open scratch (N1, N2, N3) 2016

Les pilotes qui en feraient la demande avant la première épreuve, après approbation de la commission d'enduro

#### **Catégorie Ligue 2 :**

Juniors : pilotes âgés de moins de -23 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année 2017

Vétérans : pilotes âgés de 37 ans au 1<sup>er</sup> Janvier de l'année 2017

Super Vétérans : pilotes âgés de 45 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année 2017

Les deux premiers de la catégorie ligue 3 en 2016

#### **Catégorie Ligue 3 :**

Loisirs : catégorie avec classement cumulatif annuel

#### **Catégorie Ligue 4 :**

Débutant : catégorie sans classement cumulatif annuel

50cc : pilotes de moins de 18 ans

#### **4E EPREUVES :**

Pour des raisons matérielles, seront admises comme Epreuves de classement, les Epreuves organisées entre le 1er janvier 2017 et le 30 novembre 2017.

La longueur de chaque tour de circuit devra être comprise entre 40 et 70 km.

Le kilométrage de la catégorie Ligue 1 ne devra pas excéder 210 km à moduler suivant le nombre de tours.

Les catégories Ligue 2 et 3 effectueront 1 tour de moins que la catégorie Ligue 1.

Tout coureur qui n'empruntera pas l'itinéraire du circuit dans son intégralité sera disqualifié.

Dans les "Spéciales", un coureur quittant le circuit à la suite d'un incident, devra reprendre celui-ci à l'endroit où il l'a quitté. La reconnaissance d'une spéciale à moto par un pilote avant l'épreuve est formellement interdite et le concurrent sera exclu de l'épreuve.

#### **5E DROIT D'ENGAGEMENT :**

Les clubs organisant un championnat de ligue, sont dans l'obligation d'engager tous les pilotes participant à ces championnats, suivant les modalités d'inscription.

Pour être retenu dans le classement du Championnat de Ligue, les bulletins d'engagement devront obligatoirement porter le nom du club auquel appartient le pilote.

Il faudra également présenter obligatoirement, le permis de conduire, la carte grise de la moto et l'assurance ou pour les assurances garage une attestation d'utilisation de la moto le week-end et en compétition.

#### **Ces décisions seront sans appel.**

Le montant du droit d'engagement est fixé à 55 € maximum. Engagement ne respectant pas les délais d'inscription : 70 €

#### **6E CONTROLE TECHNIQUE :**

**Horaires du contrôle technique** sur les épreuves, pour un départ à 10 h 30 du premier concurrent :

8 h 00 - 8 h 30	Ligue 1,
8 h 30 - 10h 30	Ligue 2, 3,4

**Niveau sonore** : Maximum autorisé, 112 Db/A maximum selon la méthode 2 mètres max, au-dessus des 112 Db/A, 5 points de pénalisation par Db/A jusqu'à 114 Db/A, au-dessus de 114 Db/A, exclusion \*de l'épreuve (autorisation de présenter sa machine 3 fois au Contrôle Technique).

#### **Plaques numérotés :**

Ligue 1	Fonds jaunes	chiffres noirs
Ligue 2	Fonds verts	chiffres blancs
Juniors	Fonds bleus	chiffres blancs
Ligue 3	Fonds noirs	chiffres blancs
Ligue 4	Fonds noirs	chiffres blancs
50cc	Fonds blancs	chiffres noirs

Les fonds de plaques doivent être respectés suivant les catégories sauf pour les pilotes figurant sur la liste de notoriété 2017 qui pourront garder la couleur des fonds de plaques correspondant à leur catégorie en championnat de France. Le non-respect de ce règlement, entrainera le refus du départ. Présentation obligatoire du CASQUE ayant la norme ECE 22/05 et de la CARTE GRISE de la machine au contrôle technique.

Protection dorsale et Pectorale obligatoires, aux normes CE et FFM voir le règlement général

Extincteur aux normes en vigueur. (A.B.C. minimum 6 kg).

Pour les pilotes de la catégorie Ligue 1, des numéros à l'année seront attribués suivant le classement Open scratch de l'année précédente. Pour les départs un tirage au sort sera fait par la commission d'enduro avant chaque épreuve. **Marquage des machines** : les pilotes sont tenus d'enlever les anciennes marques de peinture avant présentation de la machine à une nouvelle épreuve, sous peine d'une pénalité de 40 points.

#### **7E REGLES ENVIRONNEMENTALES ET COMPORTEMENTALES :**

Le tapis environnemental est obligatoire à tous les CH avec ravitaillement, le manquement à cette réglementation entrainera les sanctions suivantes :

Ravitaillement sans tapis	1ère infraction	1 avertissement
	2ème infraction	1 minute
	3ème infraction	5 minutes

Il est impératif de respecter les stops mis en place par l'organisateur, le manquement à cette réglementation entraînera les sanctions suivantes :

Non-respect d'un stop exclusion \*

### **8E CLASSEMENT :**

Le classement se fera d'après le barème suivant : 20 17 15 13 11 10 9 8 7 6 5 4 3 2 1.

En catégorie Ligue 2, les deux premiers pilotes des championnats Juniors, 2017 et les cinq premiers pilotes du classement scratch (N1, N2, N3) 2017, devront obligatoirement opter en 2018, pour la catégorie Ligue 1, option non obligatoire en cas d'arrêt d'un an.

En catégorie Ligue 3 les deux premiers pilotes du championnat, devront obligatoirement opter en 2018 pour la catégorie Ligue 2, option non obligatoire en cas d'arrêt d'un an.

Dans le cas où les coureurs concernés refuseraient cette condition, ils pourraient continuer à participer aux épreuves de Ligue 2, avec une pénalité de 180 points au départ de chaque épreuve, mais ne pourraient figurer au classement annuel catégorie Ligue 2.

Afin que les points comptant pour le classement soient attribués dans une classe, un minimum de trois coureurs sera exigé au départ de celle-ci.

Un changement éventuel de catégorie ou Ligue, en cours d'année, ne pourra en aucun cas entraîner pour un coureur le report de points acquis dans l'une d'elles au profit d'une autre catégorie ou d'une autre Ligue.

Un coureur ne participant pas à une épreuve de Championnat de Ligue, par suite de sa participation à une épreuve de Championnat de France ou Coupe de France d'Enduro se déroulant à la même date, marquera un nombre de points équivalent au barème de référence, suivant la place qu'il aura obtenu dans sa classe à l'épreuve du Championnat de France ou Coupe de France d'Enduro, plus 8 points de bonification avec un maximum de 20 points. Il est impératif de le signaler au responsable de la commission pour les points.

Le pointage des C.P. se fera sur le même carton que les C.H. Toute perte du carton sans remplacement entraînera l'exclusion du pilote ou toutes autres sanctions prévues par le code sportif.

Un coureur ne participant pas à une épreuve de Championnat de Ligue, par suite de sa participation à une épreuve de Championnat de France ou Coupe de France d'Enduro se déroulant à la même date, marquera au classement OPEN SCRATCH la moyenne des points acquis sur toutes les épreuves du championnat.

S'il en fait la demande, un coureur ne participant pas à une épreuve de Championnat de Ligue, vu son implication dans l'organisation de son club, marquera la moyenne des points acquis sur toutes les épreuves du championnat.

### **9E RECLAMATION :**

Toute réclamation doit être faite dans la demi-heure suivant l'affichage des résultats avant la remise des prix. Au-delà de ce temps, aucune réclamation ne peut être formulée.

La coupe de France des régions d'enduro aura lieu :

**Le 2 Avril 2017 à BOUTEVILLE**

### **EPREUVES 2017**

05 Mars	M C ORCHIDEES (16) Championnat de France Motos Anciennes ,engagement sur moto tt		
02 Avril	MC BOUTEVILLE (16) Coupe de France des Régions, engagement sur engage sport		
30 Avril	MC ANGERIEN (17)		
28 Mai	MC des DEUX CREUSES à Bonnat (23)	MEROT Philippe	Tél : 05 55 62 12 72
18 Juin	PAYS D'ANS M S L à Blis et Born (24)	FEVRIER Jean Jacques	Tel : 05.53.35.22.77
10 Sept	M C de L'OUST à St Martin/Oust (56)	COLINEAUX Bruno	Tel : 06.25.17.10.73
22 Octobre	AM SAINTAISE (17) engagement sur moto tt		

\*ou toutes autres sanctions prévues par le code sportif